

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A ARTENAY , le 05 / 10 / 2018 (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

*[Handwritten signature in blue ink]*

**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *Aschères-le-Parcé*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Aschères-le-Parcé*, le 08 octobre 2018 (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

*Jérard Rock*

*J. Rock*

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de **ATTRAY**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A **ATTRAY**, le - 5 OCT. 2018

(1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

**Dominique GAUCHER**

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Boigny sur Bièvre*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Boigny/Bronne*, le 17 OCT. 2018

(1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

Monsieur le Maire,  
Luc MILLIAT



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

☛ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *Bougy-le-Neuville*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Bougy-le-Neuville*, le *5 octobre 2018* (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

*Jeanelle JARois*

**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de Bouby les Barres

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A BOULAY , le 08/10/2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

Pascale NIMIERE



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de Bucy-le-Roi**

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Bucy-le-Roi

, le 09/10/2018

(1)

(Sceau de la mairie)



P/O LE MAIRE,  
Le Premier Adjoint

Gervais GREFFIN  
Didier NOSTRUP

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de CERCOTTES

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Cercottes, le 10/10/2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

N. SANDRE - LEJEUNE



**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**



☞ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de **CHANTEAU**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A **Château**, le **19 OCT. 2018** (1)

(Scellé de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

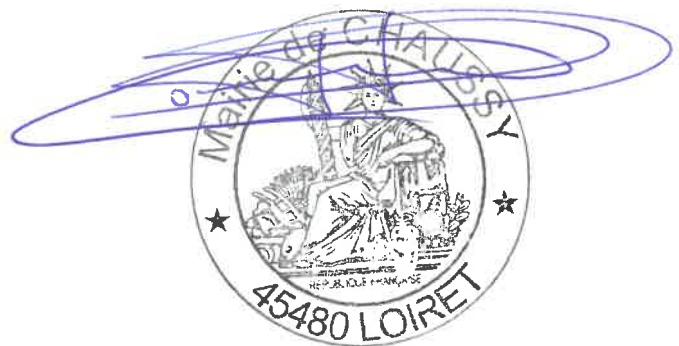
Le Maire de la commune de CHAUSSY

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A CHAUSSY , le 05 OCTOBRE 2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE, Pierre ROUSSEAU .



**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *CHECY*

, le *5 octobre 2018*

(1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

Pour le Maire absent,  
La 1ère adjointe,  
Virginie Boulinet

*Jean-Vincent VALLIES*

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *CHEVILLY*

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

*CHEVILLY*, le 8 octobre 2018 (1)

(Scellé de la mairie)

**LE MAIRE,**



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Chilleurs aux Bois*

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

*Chilleurs aux Bois*, le 5/10/2018 (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

Le Maire,

*Yves LEGRAND*

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de **DAMBRON**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A **Dambrom**, le **05/10/2018** (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

**BOUCHÉ B. Bernard**



*B. Bouché*

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **DONNERY**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A **DONNERY**, le **6/10/2018** (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



**Daniel CHAUFON.**

**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *Sidy*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée**, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Sidy*, le *5 octobre 2018* (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

*Benoît PERIEREAU*



(1) **La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de HUETRE

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Huetre, le 05/10/18 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE



**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Imgré*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Imgré*, le *16/10/2018* (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

*Christian Dumas*

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

COURRIER ARRIVE

LE 15 OCT. 2018

Direction départementale déléguée  
de la jeunesse, des sports et de la  
cohésion sociale du Loiret



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *La Chapelle-Orzerais*

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *La Chapelle-Orz*, le *08/10/2018*

(1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

*G. NORÉAN*



**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Lion en Beauce*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Lion en Beauce*, le *18/10/2018*

(1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A LOURY

, le 5 Octobre 2018

(1)

(Scans de la mairie)

LE MAIRE,

Le Maire,  
Bernard LÉGER

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



*[Handwritten signature]*

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de

*Abardicé (45)*

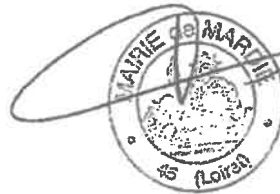
**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *PAROË*, le *19/10/2018*. (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
*Alex TRUMTEL*



**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Mareau Aux Bois*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Mareau Aux Bois*, le 8 octobre 2018 (1)

(Sceau de la mairie)

Commune de MAREAU AUX BOIS  
2 rue des écoles  
45300 Mareau Aux Bois  
Tél.-Fax : 02 38 34 03 10



LE MAIRE  
Par le Maire  
L'Adjoint délégué

**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

⌘ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

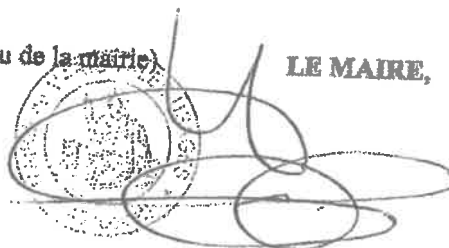
Le Maire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A MARIGNY-LES-USAGES, le 8 Octobre 2018

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

Affiché le 30.07.18



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Neuville aux Bois*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Neuville aux Bois*, le *5 / 10 / 2018* (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de OISON

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A OISON, le 5/10/2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

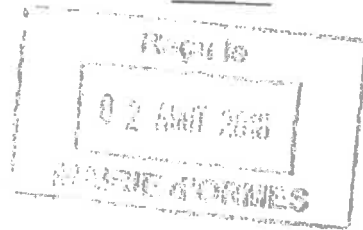
Le Maire,  
**Alain THUILLIER**



(1) La date d'implémentation de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2017.

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **ORMES**

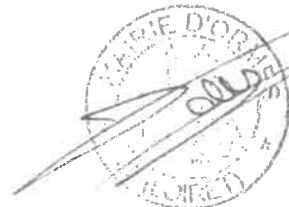
**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée**, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A **ORMES**

, le **02** Octobre **2018** (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **PATAY**

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A **PATAY**

, le **20 OCTOBRE 2018** (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

Le Maire de PATAY,

Marc **LEBLOND**



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

⚡ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

VOL V BIOMASSE

11 OCT. 2018

ISNEAUVILLE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Péronville*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Péronville*, le *10. octobre 2018*<sup>(1)</sup>

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



*Dalle*

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de

REBRECHIEU

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Rebrechieu, le 10/10/2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'émplacement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018.

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Rueun*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Rueun*

, le *18/10/2018* (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique soit le 10 octobre 2018

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *ST DENIS DE L'HOTEL*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *ST DENIS DE L'HOTEL*, le *05/10/2018* (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

Par délégation du Maire  
responsable de l'urbanisme et à la gestion du patrimoine  
*Jean-Pierre GUSCHING*



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Saint-Jean de Braye*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Saint-Jean de Braye*, le

25 OCT. 2018

(1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Saint Jean de la Rueille*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

*A. St Jean de la Rueille*, le 8 octobre 2018 (1)

(Secrétaire de la mairie)

LE MAIRE,  
*Paul Le Conseiller Départemental Avenir,*  
*et Jean Ulligatien,*  
  
*MAIRIE de SAINT-JEAN-DE-LA-RUEILLE,*  
*Responsable du Pôle Urbanisme et*  
*Affaires Foncières*

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de SAINTE-LYÈ-LA-FORÊT

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée**, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A St Lyè-la-Fr, le 5 Octobre (1) 2018.



(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

Chantal BEURIENNE  
Maire

**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de SANTEAU

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Santeau , le 8 octobre 2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'Z' or similar character.

**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *Saran*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Saran*, le

19 OCT. 2018

(1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de SEMOY

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Semoy, le 18 OCT. 2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



Le Maire  
Laurent BAUDÉ

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de Sougy

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Sougy, le 7/10/2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,  
Eric DAVID



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de**

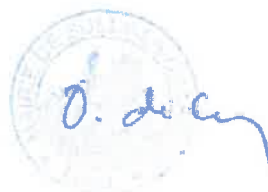
**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Jully la Chapelle , le 05/10/2018 (1)

(Scellé de la mairie)

**LE MAIRE,**

*Odile de Lancy*



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018



↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **TERMINIERS**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A **TERMINIERS**, le 5 octobre 2018. (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



  
Le Maire  
Benoit PELLEGRIN

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de TIVERNON

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Tivernon, le 9 octobre 2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



*Ph. Desforges*

Ph. DESFORGES

**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A TRAHINOU

, le 8 Octobre 2018 (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

LE MAIRE,  
JEAN YVES GUEUGNON

**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée**, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A **Trizigny**, le **5/10/2018** (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de

MAIRIE DE  
45760 VENNECY  
Tél. 02 33 75 01 46

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A VENNECY, le **18 OCT. 2018** **(1)**

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

Le Maire,  
Roger DESLANDES

**(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018**

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Villeneuve sur Camie*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

*A Villeneuve sur Camie, le 5 octobre 2018* (1)

(Scellé de la mairie)



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de VILLEREAU

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A VILLEREAU, le 25/10/2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

  
F. IBANEZ

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018